

**REGLEMENT INTERIEUR / TROC ET PUCES  
23 FEVRIER 2025 / SALLE DE KERPRAT GUIDEL**

**Organisé par l'association des Amazones du Désert**

Réservé aux particuliers, les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

**Article 1 :** L'association des Amazones du Désert organise un troc et puces le dimanche 23 Février 2025 de 7h00 à 18h00 à la salle de Kerprat de Guidel. L'accueil des exposants débute à 7h et finit à 8h30. Ouverture du Troc et Puces de 9h00 à 18h00.

**Article 2 :** Les emplacements sont distribués par l'association, aucune inscription ne sera prise en compte sans les documents suivants : n° de la carte d'identité, paiement de l'emplacement et bulletin d'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué. Les emplacements des exposants non présents à 8h30 pourront être revendus par l'association.

**Article 3 :** Dès son arrivée l'exposant s'installe à l'emplacement qui lui est désigné par l'organisateur. Les véhicules ne peuvent pas rester sur place et sont redirigés vers un parking extérieur.

**Article 4 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seul l'organisateur est habilité à le faire.

**Article 5 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de litiges tels que perte, vol, casses, ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 6 :** Les exposants doivent laisser l'emplacement propre de tous déchets. Il est interdit de déposer des objets invendus (vêtements, jouets, vaisselle, livres, ...).

**Article 7 :** La présence à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Article 8 :** La salle de Kerprat servant à la restauration collective en semaine, la présence d'animaux est interdite.

Les Amazones du Désert se réserve l'exclusivité d'une buvette et d'une restauration rapide.

**BULLETIN D'INSCRIPTION/ TROC ET PUCES  
23 FEVRIER 2025 / SALLE DE KERPRAT GUIDEL**

**A retourner complété, rempli et signé pour le 14 FEVRIER 2025  
LES AMAZONES DU DESERT**

**1 Saint-Michel**

**56520 GUIDEL**

**07.81.28.50.75 / [ac\\_lc@hotmail.com](mailto:ac_lc@hotmail.com)**

Bulletin d'inscription accompagné du **règlement** et de la **copie de la pièce d'identité**  
(Chèque à l'ordre des AMAZONES du DESERT).

Je soussigné(e) : .....  
NOM ET PRENOM DE L'EXPOSANT : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : .....  
VILLE : .....  
TELEPHONE : .....

Prix de l'emplacement : 5 € la table de 1m20 ou l'emplacement vide de 1m20  
NOMBRE DE TABLES : .....x 5 € EMLACEMENT VIDE : .....x 5 €

N° PIECE D'IDENTITE (obligatoire sinon inscription refusée) : .....

Délivré le : ..... Par : .....

Copie de la pièce d'identité à joindre obligatoirement lors de l'inscription.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement détaillé du présent bulletin et déclare l'accepter sans réserve.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (à compléter)

Je soussigné(e), (Nom, Prénom) .....

Né(e) le .....

Domicilié(e) (adresse complète) .....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux ventes ou déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à .....Le .....

SIGNATURE